



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 27 septembre 2018, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU PRÉ-DU-COUVENT : VOTE
DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 803'000.- TTC)**

Vu l'avant-projet présenté aux membres des commissions du Conseil municipal lors de leur séance du 21 novembre 2017,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, par les membres de la commission des Bâtiments et Travaux, lors de leur séance du 10 septembre 2018,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, par les membres de la commission des Finances lors de leur séance du 13 septembre 2018,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 15 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions,

- de réaliser des travaux de réaménagement du chemin du Pré-du-Couvent ;
- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 803'000.- TTC destiné à ces travaux ;
- de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir la dépense de CHF 803'000.- TTC au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement communal sous rubrique 6150.0091.50300.00 dès la première année de réalisation du bien estimée à 2019 ;
- d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 803'000.- TTC afin de permettre l'exécution des travaux.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 14 novembre 2018.

Chêne-Bougeries, le 5 octobre 2018

Florian GROSS
Président du Conseil municipal